

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D042023

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0

Date de la convocation :  
27/01/2023

Objet de la délibération : **AIDE A L'INVESTISSEMENT**

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 03 février 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 27 janvier 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël – Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
– Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT  
Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis –  
M. GAILLARD Bruno – M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie –  
Mme DEGRANGE Valérie – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle –  
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à  
M. VERNOUX Bertrand, Mme LOURD Mathilde a donné pouvoir à  
Mme PACCAUD Christine, M. MURE Julien a donné pouvoir à  
M. BATAILLARD Kévin

Arrivée en cours : Mme PONCET Florence arrivée à la quatrième

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 10 novembre 2022, les modalités de l'aide à l'investissement aux associations ont été modifiées.

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par le FRBB :

- Vidéoprojecteur pour un montant de	498.99 € TTC
- Ordinateur pour un montant de	710.98 € TTC
- Jeu de maillots pour un montant de	2 995.94 € TTC
Total	4 205.91 € TTC

L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 4 205.91 € soit 2 102.96 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 2 102.96 € à verser à l'association Feillens Replonges BasketBall,
- PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 6574, inves, 024.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 07 février 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
001-710103206-20230203-D042023-DE  
Date de réception préfecture : 08/02/2023